

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE
DE
05600 RISOUL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20231113-DEC2023-11-013-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Publication : 13/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



DECISION DU MAIRE N° 2023-11-013

Objet : Marché de prestations de déneigement à Risoul – Saison 2023-2024.

- Vu la délibération du conseil municipal n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 4 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d'un montant inférieur ou égal à 214 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu la consultation relative au marché de prestations de déneigements qui a été lancée, sous forme de marché à procédure adaptée.

M. Régis SIMOND, Maire de Risoul

DECIDE

Article I. : Caractéristiques du marché

La Commune de Risoul passe un marché à procédure adaptée, pour l'exécution des prestations de déneigement pour la saison hivernale 2023 – 2024 dans les conditions suivantes :

Lot	Entreprise	Prix € HT de l'heure	Descriptif du matériel
1/ Chasse Neige – Station de Risoul – Zone centrale	AJL Terrassement	118 € HT	Tracto-pelle JCB 4 roues égales lame papillon largeur 2m60

2/ 1 Chasse Neige, 2 chargeurs, 1 petit chargeur, 3 camions ; déneigement station 1850		L'attribution de ce lot se fera par décision ultérieure, la phase de négociation étant toujours en cours.
3/ Fraise à neige Risoul 1850		L'attribution de ce lot se fera par décision ultérieure, la phase de négociation étant toujours en cours.
4/ Chasse neige tracto Village partie basse	JEHAN/D'INCAN	105 € HT Tracteur et chargeur équipé de godet et lames.
5/ Chasse neige tracto Village partie haute	AJL Terrassement	108 € HT Tracto-pelle JCB 3 CX avec lame papillon H2 largeur 2m60.

Article II.

M. SIMOND Régis, Maire, est autorisé à signer les marchés correspondants et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ces marchés, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

M le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Risoul, le 13 novembre 2023



Le Maire,

Régis SIMOND